

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2024**

ACTUALISATION DES TARIFS SPORT – SALLE DE MUSCULATION

Vu la commission fusionnée Rayonnement et Communication, réunie le 14 mars 2024.

Au regard du patrimoine bâtiminaire vétuste dont la nouvelle municipalité a hérité, du contexte inflationniste qui a fortement impacté le panier du maire (fluides, denrées alimentaires, matières premières, matériaux,...), des mesures nationales entraînant une hausse mécanique de nos dépenses de personnel (hausse du point d'indice, du SMIC, attribution de 5 points supplémentaires à chaque fonctionnaire,...) et de la perte de certaines compensations versées par l'Etat en 2023 (filet de sécurité notamment), la commune se voit contrainte d'actualiser les tarifs des services rendus aux usagers afin de préserver l'équilibre de son budget. Il apparaît en effet plus juste de solliciter l'utilisateur plutôt que le contribuable (souvent non-utilisateur du service). Dans ce cadre, en complément de l'indexation tarifaire annuelle (fixée cette année à 3,9% conformément aux chiffres de l'inflation), une augmentation des tarifs est ponctuellement appliquée à hauteur de 20%.

Néanmoins, le principe posé vise à maintenir une tarification basse.

Il est proposé une réévaluation de la tarification relative à la salle de musculation comme suit, à compter du 1^{er} mai 2024 :

Code	Articles (tarif normal)	Tarif actuel	Tarif proposé	Bénéficiaires	Commentaire
G1	Une séance	6,05 €	7,55 €	Tout Public	
G2	Carte de 10 séances	33,00 €	41,10 €	Tout Public	
H1	Une séance (Tarif réduit)	3,10 €	3,85 €	Public seclinois	<i>Sur présentation de la carte de seclinois</i>
H2	Carte de 10 séances	22,75 €	28,35 €	Public seclinois	<i>Sur présentation de la carte de seclinois</i>
I1	Entrée gratuite	0,00 €	0,00 €	Formation associations et lycée public de Seclin	<i>Sous couvert d'une convention</i>
J1	Carte Séniors fitness (année)	25,00 €	31,15 €	Seclinois retraités	<i>Sur présentation de la carte de seclinois et justificatif de retraite</i>
K1	Carte de 10 entrées comités d'entreprise	28,45 €	35,45 €	Comités d'entreprises	<i>Article vendu directement au comité d'entreprise</i>

Les anciennes cartes vendues restent valables.

Les recettes sont inscrites au budget 2024 au **chapitre 70** « Produits des services du domaine et ventes diverses » **gestionnaire** « SALSPO » **fonction 321** « Salles de sport, gymnases » **article 70631** « Redevances et droits des services à caractère sportif ».

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'appliquer la nouvelle tarification à partir du 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

A 24 VOIX POUR

A 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine)
ADORNI Christel absente sans procuration.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :